

Numéro 3/2009



**De Corfou à Athènes : un nouveau départ pour la sécurité et la coopération en Europe ?**

**La boîte à outils de l'OSCE offre la possibilité d'innover**

**Renforcement de la confiance en Moldavie :  
Le processus de règlement du conflit transnistrien**



ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

**Rédactrice en chef : Patricia N. Sutter**

**Conception : Nona Reuter**

**Impression : Manz Crossmedia**

Veuillez envoyer vos commentaires et contributions à :  
osce.magazine@osce.org

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE

Wallnerstrasse 6

A-1010 Vienne (Autriche)

Tél.: (+43-1) 514 36-6278

Télécopieur: (+43-1) 514 36-6105

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la stabilité, de la prospérité et de la démocratie dans 56 États à travers le dialogue politique autour de valeurs partagées et par des activités concrètes qui changent durablement les choses.

## Présidence de l'OSCE en 2009 : Grèce

### Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent (Vienne)

Forum pour la coopération en matière de sécurité (Vienne)

Secrétariat (Vienne)

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (Vienne)

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Varsovie)

Haut Commissaire pour les minorités nationales (La Haye)

Assemblée parlementaire de l'OSCE (Copenhague)

### Opérations de terrain

#### Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

Bureau de l'OSCE à Erevan

Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

#### Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achkhabad

Centre de l'OSCE à Astana

Centre de l'OSCE à Bichkek

Bureau l'OSCE au Tadjikistan

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

#### Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

Mission de l'OSCE en Moldavie

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

#### Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Mission de l'OSCE au Kosovo

Mission de l'OSCE au Monténégro

Mission de l'OSCE en Serbie

Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

Bureau de l'OSCE à Zagreb

## Message du Chef de l'Équipe spéciale de la Présidence grecque de l'OSCE

La Grèce a assumé la Présidence de l'OSCE il y a de cela plus de neuf mois en promettant de ne pas ménager ses efforts pour atténuer les tensions et la méfiance au sein de l'Europe élargie. À moins de trois mois de la fin de notre mandat, je pense pouvoir dire que nous avons fait des progrès, comme le confirment plusieurs articles de ce numéro du Magazine de l'OSCE.



Nous sommes résolu à maintenir le cap. En effet, il est impérativement nécessaire de rétablir la confiance entre États, en particulier après les événements d'août 2008 en Géorgie, afin de faire face efficacement aux défis posés aujourd'hui à notre sécurité commune.

Pour ce qui est de la sécurité, nous dépendons tous étroitement l'un de l'autre. Nous partageons tous le sentiment de perplexité devant le fait que le Traité FCE reste dans l'impasse à un moment où les conflits régionaux, les tensions ethniques, les différends frontaliers et les relations instables entre voisins menacent de dégénérer en crises ouvertes. En outre, l'insécurité énergétique, la mauvaise gestion des migrations, la traite des êtres humains, le terrorisme, le fondamentalisme violent et la cybercriminalité sont des sources de graves préoccupations qui nous donnent à réfléchir.

Dans ce contexte, la Présidence grecque a lancé une initiative concrète novatrice pour rétablir la confiance : le « Processus de Corfou ». Dans le cadre d'une série de réunions hebdomadaires informelles au niveau des ambassadeurs tenues à l'OSCE – l'enceinte la plus indiquée pour ces discussions – la Présidence permet aux États participants de participer à un dialogue structuré mais ouvert. Nous nourrissons l'espoir que les résultats de ces délibérations pourront être présentés à la Réunion du Conseil ministériel d'Athènes en décembre et prépareront le terrain pour une solide réaction collective aux défis et aux menaces de notre époque pour la sécurité.

Tandis que nous préparons Athènes, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'Acte final de Helsinki et d'autres documents historiques de l'OSCE offrent une solide base pour aller de l'avant. D'autres mécanismes clés de l'OSCE, comme la Plate-forme pour la sécurité coopérative, occuperont également une place de choix.

La quintessence du Processus de Corfou est notre volonté politique commune de préserver et de renforcer la sécurité coopérative et indivisible en Europe et au-delà. Œuvrant de concert avec les États participants, le Secrétariat, les opérations de terrain et les institutions de l'OSCE, la Présidence grecque fera tout ce qui est en son pouvoir pour démontrer sa foi indéfectible en notre destinée commune et son souhait d'une coexistence pacifique des États.

Ambassadeur Nikolaos Kalantzianos  
Athènes, 1er octobre 2009



# Dans ce numéro



## RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'OSCE

4 Leçons tirées de la Corfou antique : « une odyssée commune vers la sécurité européenne »

**Kostas Karamanlis, Premier Ministre, et Dora Bakoyannis, Présidente en exercice de l'OSCE et Ministre des affaires étrangères**

6 La recherche de solutions communes injecte un « nouveau dynamisme » au dialogue de sécurité

Extraits des discussions tenues à Corfou

12 Le Processus de Corfou : La boîte à outils de l'OSCE offre la possibilité d'innover

**Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaire général de l'OSCE**

14 De Corfou à Athènes : Un nouveau départ pour la coopération en matière de sécurité en Europe ?

**Wolfgang Zellner**

16 Rétrospective prospective : Comment le dialogue sur la sécurité européenne a débuté

**Thomas Fischer**

## RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE EN MOLDAVIE

18 Le *Wienerwald* accueille les deux côtés du fleuve Dniestr

**Kenneth Pickles**

## NOMINATIONS

22 Ali Bilge Cankorel, Bakou  
Dimmitrios Kypreos, Serbie  
José-Enrique Horcajada Schwartz, Zagreb  
Ivar Kristian Vikki, Tadjikistan





Corfou, 28 juin 2009. Le Secrétaire général de l'OSCE Marc Perrin de Brichambaut (à gauche), Le Premier Ministre grec Kostas Karamanlis et la Présidente en exercice de l'OSCE, Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères, à la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE.

OSCE/GEORGE KONTARINIS

## Leçons tirées de la Corfou antique : « une odyssée commune vers la sécurité européenne »

*L'ambiance détendue qui y règne et sa beauté verdoyante n'étaient pas les seules qualités qui ont fait de Corfou (Kérkyra), île située au nord-ouest de la Grèce, le cadre idéal pour une réunion informelle mais sérieuse et sans fard sur la sécurité européenne qui y a eu lieu fin juin. Les liens profonds de l'île ionienne avec la mythologie grecque ont également servi de source d'encouragement et d'inspiration pour les Ministres des affaires étrangères alors qu'ils s'engageaient dans un débat-marathon de deux jours. Le lecteur trouvera ci-après des extraits des observations liminaires du Premier Ministre Kostas Karamanlis et de la Présidente en exercice de l'OSCE, la Ministre des affaires étrangères Dora Bakoyannis:*

**Je vous souhaite chaleureusement la bienvenue** sur cette île, symbole d'un espoir renouvelé et d'un nouveau départ. Dans l'Odyssée d'Homère, Corfou est la dernière halte d'Ulysse avant son arrivée à Ithaque, sa destination finale. Corfou est pour Ulysse un confortable lieu de repos après un long et aventureux voyage, mais c'est également un lieu perfide, car il y est constamment tenté d'oublier qu'il n'est pas encore chez lui et qu'il lui reste du chemin à parcourir. C'est à Corfou qu'Ulysse puise dans ses dernières forces et trouve le courage de terminer son voyage.

En cette année, qui marque le vingtième anniversaire de la chute du Mur de Berlin, nous avons effectivement des raisons de célébrer les remarquables progrès que nous avons accomplis ensemble ces deux dernières décennies. Nous avons bénéficié sur le continent européen d'une période relativement longue de paix, de sécurité et de stabilité sans précédent.

Mais les défis auxquels nous continuons d'être confrontés servent à nous rappeler qu'il reste beaucoup à faire. La vision d'un continent uni basé sur les principes universels et une sécurité indivisible, tels qu'inscrits dans l'Acte final de Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de 1990, n'est pas encore devenue une réalité pour l'Europe tout entière. Nous avons parcouru un long chemin, mais n'avons pas encore atteint notre destination.

Les Ministres des affaires étrangères et représentants des 56 États participants de l'OSCE, ainsi que les chefs des principales organisations régionales actives dans l'espace de l'OSCE, qui s'étend de Vancouver à Vladivostok, sont venus à Corfou pour prendre un nouveau départ. Leur espoir est de poursuivre un voyage entamé il y a 35 ans à Helsinki et de parvenir à la destination finale : une Europe libre et unie et en paix avec elle-même.

**Kostas Karamanlis, Premier Ministre grec  
28 juin 2009**

**En l'an 433 av. J. C., la bataille de Sybota** éclate sur le bras de mer qui sépare Corfou de l'Épire. Cette plus importante bataille navale de l'époque entre deux villes-États grecques a été le catalyseur immédiat de ce que l'on a appelé par la suite la Guerre du Péloponnèse, une guerre sans merci entre Athènes et Sparte qui, sur 27 ans, a détruit Athènes, corrompu Sparte et anéanti la Grèce.

Thucydide, un général et historien athénien qui avait combattu durant cette guerre, décida d'écrire au sujet de ce qui se passe lorsque les sociétés humaines se trouvent confrontées l'une à l'autre dans une lutte sans merci. Mais il ne s'est pas contenté de relater ce qui s'était produit sur le champ de bataille ; il a également décrit la dévastation de l'environnement, les sévices infligés aux autres combattants et l'effondrement de l'économie.

Thucydide avait affirmé qu'il avait écrit son tome historique non pas pour recueillir les lauriers de ses contemporains mais afin qu'il puisse devenir une « œuvre pour la postérité ». Il savait que l'histoire de l'humanité était un cycle continu qui se répétait. Et aujourd'hui, ayant emprunté un chemin prometteur vers une paix durable grâce à un corpus de principes adoptés, nous ne savons que trop bien ce qui se produit lorsque des sociétés humaines sont entraînées vers la confrontation.

En effet, ces dix dernières années, notre approche de la sécurité européenne a été de plus en plus dominée par des actions unilatérales et conflictuelles. Nombre de nos États participants continuent d'être en proie à des conflits prolongés, des tensions ethniques et des différends frontaliers non résolus. Dans certains pays, la transition vers la démocratie se ralentit ou a besoin d'être relancée. Les mécanismes européens de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance, dont le régime du Traité FCE, doivent être replacés fermement sur les rails.

Le plus grave est peut être que les tensions et la méfiance au sein de l'Europe élargie empêchent ses pays d'agir de façon solidaire pour s'attaquer aux menaces globales provenant des zones adjacentes à l'espace de l'OSCE.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réunis ici à Corfou : non seulement pour confirmer les résultats que nous avons obtenus collectivement dans la réalisation d'une sécurité globale et indivisible, mais aussi pour reconnaître nos lacunes et nos échecs face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Trente-cinq ans après la signature de l'Acte final de Helsinki, l'objectif d'une « Europe entière et libre et en paix avec elle-même » n'a toujours pas été atteint. Je suis toutefois convaincue qu'il est à notre portée. Ici à Corfou, à deux pas de l'Ithaque d'Homère, notre odyssee commune vers la sécurité européenne ne fait que commencer.

**Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères**  
**28 juin 2009**

## Réunions du Processus de Corfou : Thèmes directeurs

*À la suite du débat à Corfou, la Présidence grecque a proposé que les thèmes principaux suivants – sous réserve de modifications – soient examinés lors de réunions informelles hebdomadaires à Vienne dans le cadre du dialogue sur la sécurité européenne. Les « réunions du Processus de Corfou », qui se tiennent au niveau des ambassadeurs, ont débuté le 8 septembre et se poursuivront jusqu'aux derniers jours avant la réunion du Conseil ministériel les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à Athènes.*

### Fondements et engagements communs dans l'espace de l'OSCE

- Application des normes et des principes du droit international dans l'espace de l'OSCE
- Sécurité coopérative par opposition à unilatéralisme
- Niveaux différents de sécurité dans l'espace de l'OSCE

### Défis communs de nature politico-militaire

- Arrangements et instruments de maîtrise des armements et MDCS (mesures de confiance et de sécurité) et leur impact sur le renforcement de la confiance
- Non-prolifération et transferts illicites d'armes
- Terrorisme et risques résultant des activités criminelles
- Cybersécurité

### Résolution des conflits dans l'espace de l'OSCE

- Règlement pacifique des différends
- Alerte précoce et prévention des conflits, dont la médiation
- Gestion des crises
- Relèvement après un conflit
- Conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE

### Défis communs dans la dimension humaine

- Droits de l'homme et libertés fondamentales
- Institutions démocratiques et état de droit
- Tolérance et non-discrimination
- Liberté des médias
- Mise en oeuvre des engagements dans la dimension humaine

### Défis communs liés à la dimension économique et environnementale

- Sécurité énergétique
- Incidences du changement climatique et d'autres problèmes environnementaux sur la sécurité
- Incidences des migrations sur la sécurité

Durant les réunions du Processus de Corfou, les États participants examineront et dresseront une liste :

- Des **principes**, qui n'ont pas été systématiquement respectés ;
- Des engagements, qui ont été exécutés de façon partielle ou sélective et interprétés subjectivement ou unilatéralement ; et
- des mécanismes et procédures de l'OSCE pour la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends qui n'ont pas été activés ou se sont avérés insuffisants ou dépassés.

Dans le cadre des préparatifs de la Réunion ministérielle d'Athènes, les Ambassadeurs auprès de l'OSCE garderont à l'esprit trois éléments :

- les **principes de base** de la sécurité globale et indivisible ;
- les engagements existants dans les trois dimensions, dans l'optique de leur renforcement et de la poursuite de leur mise en œuvre ;
- la nécessité d'une coopération renforcée dans les domaines de la gestion des crises, de la maîtrise des armements et des réponses aux nouveaux défis.

[www.osce.org/cio](http://www.osce.org/cio)



# La recherche de solutions communes injecte un « nouveau dynamisme » au dialogue de sécurité

« Fascinant, diversifié, ouvert », c'est en ces termes que la Ministre grecque des affaires étrangères et Présidente en exercice de l'OSCE, Dora Bakoyannis, a décrit l'échange informel de vues entre les Ministres des affaires étrangères des 56 États participants de l'Organisation réunis à Corfou. Au cours d'un dîner au Palais Achilleion, le 27 juin, et le lendemain, à l'Hôtel Corfou Impérial, les Ministres des affaires étrangères ont examiné trois questions : dans quels domaines n'avons-nous pas satisfait aux principes de base de la sécurité globale et indivisible et comment pouvons-nous faire davantage pour y parvenir ? Comment pouvons-nous renforcer la mise en œuvre des engagements existants dans les trois dimensions et avons-nous besoin de nouveaux mécanismes pour ce faire ? Quels sont les défis les plus urgents auxquels nous devons faire face ? On trouvera ci-après des extraits des discussions, axés sur les observations de certaines des personnalités qui ont assumé ou qui assumeront la Présidence de l'OSCE et couvrant une vaste gamme d'opinions.

Selon le **Ministre des affaires étrangères Sergej Martynov (Biélorussie)**, le système actuel qui couvrirait à la fois des questions de sécurité dure et de sécurité douce n'était satisfaisant pour personne. C'était, pour les États participants, une motivation suffisante pour entamer des négociations sérieuses sur les domaines dans lesquels ils étaient d'accord. La Biélorussie se trouvait à la croisée des chemins entre les grandes structures de sécurité actuelle – l'OTAN et l'UE d'un côté, et la Fédération de Russie de l'autre. Elle était membre de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui lui offrait des garanties de sécurité précieuses et concrètes. L'OTSC était toutefois un arrangement régional de sécurité et la Biélorussie souhaitait une garantie de sécurité s'étendant à l'ensemble du continent et couvrant toute l'Europe et l'espace de l'OSCE. C'était la raison pour laquelle elle était favorable à la proposition de la Fédération de Russie de créer un espace commun de sécurité qui serait ouvert à tous et juridiquement contraignant.

Le **Ministre des affaires étrangères Karel De Gucht (Belgique)** a déclaré qu'il se demandait parfois s'il n'y avait pas trop d'organisations. Si une organisation internationale voulait survivre, elle devait prouver qu'elle pouvait apporter une « valeur ajoutée ». Dans le cas de l'OSCE, cette valeur ajoutée résidait dans ses opérations de terrain, son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et la possibilité de servir – sur une base juridique et non pas uniquement politique – de berceau d'un accord général de sécurité pour l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Il faudrait s'attacher à inscrire les conflits prolongés à l'ordre du jour, car ils empêchent le progrès. (Remarque : Yves Leterne a été nommé nouveau Ministre belge des affaires étrangères à la mi-juillet. Karel De Gucht est aujourd'hui Commissaire européen chargé du développement et de l'aide humanitaire).

Le **Ministre des affaires étrangères Per Stig Møller (Danemark)** a déclaré qu'il fallait redynamiser le concept de l'OSCE. Les discours prononcés récemment par les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie, en particulier ceux concernant la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement nucléaire, nous ont donné des raisons d'être optimistes. En ce qui concerne les idées de la Fédération de Russie en matière de sécurité européenne, il a indiqué qu'il serait intéressant de savoir quels types d'instruments juridiquement contraignants étaient envisagés et qui serait chargé de veiller à leur application.



OSCE/GEORGE KONTOYANNIS

Le **Ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner (France)** a vu dans les discussions pragmatiques de Corfou une occasion de rétablir la confiance. Un autre signal positif qui pouvait être envoyé concernait la Géorgie : la Fédération de Russie allait-elle permettre des avancées en autorisant les observateurs de l'UE à opérer de l'autre côté de la ligne frontière administrative ? Le dialogue ne pouvait progresser que s'il était ouvert et prenait en considération les désaccords, notamment ceux concernant la Géorgie et le Haut-Karabakh. Les collègues devaient éviter de partir du principe « nous avons raison » et être prêts à rechercher des ouvertures pratiques ainsi qu'à ouvrir « leur cœur et leur esprit ».

Pour le **Vice-Ministre des affaires étrangères Giorgi Bokeria (Géorgie)**, il était abusif de dire que l'OSCE avait échoué en Géorgie. Si les choses auraient certes pu mieux se passer, l'OSCE avait bien joué son rôle. Il était nécessaire de discuter avec toutes les parties, y compris la Fédération de Russie, et de regarder vers l'avenir pour trouver un terrain d'entente. L'Europe était nettement plus libre et plus stable que 30 ans auparavant et, depuis lors, davantage de pays étaient devenus membres de l'UE et de l'OTAN. En outre, ces pays étaient devenus plus prospères et plus démocratiques – et cela ne s'était pas fait au détriment de la sécurité des autres pays. Vingt ans après la chute du Mur de Berlin, il était à espérer qu'aucun autre mur ne serait érigé ailleurs en Europe. L'OTAN, le Partenariat oriental de l'UE et la diversité énergétique ne représentaient pas des menaces, mais le progrès et des chances à saisir.

Le **Ministre des affaires étrangères Franco Frattini (Italie)** était l'un des intervenants parmi d'autres à avoir souligné qu'il convenait d'adopter, pour tout dialogue de sécurité, une approche de la base au sommet afin de prendre en considération les problèmes réels et concrets des citoyens ordinaires. La sécurité alimentaire, le changement climatique, la criminalité organisée, la traite des êtres humains et la radicalisation violente n'étaient que quelques uns des facteurs déstabilisants de notre époque, dont la combinaison formait une sorte de « quatrième dimension ». À mesure qu'augmentait l'insécurité, les frustrations et l'humiliation se faisaient également plus vives. Ce qu'il nous fallait, c'était un débat intellectuel direct, ouvert et axé sur les résultats pour analyser les causes profondes de la déstabilisation. Faire participer la société civile et créer un mécanisme politique d'alerte précoce pour la phase d'avant-crise pourraient contribuer à éviter une escalade des tensions. « Nous pouvons innover », a-t-il dit : le moment est venu de réexaminer l'Acte final de Helsinki à la lumière des menaces actuelles.



OSZE/ANTONIOS DOYKAS

1 Palais Achilleion, Corfou, 27 juin 2009. David Miliband, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, Dora Bakoyannis, Présidente en exercice de l'OSCE et Ministre grecque des affaires étrangères, et Javier Solana, Haut Représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité communes



OSZE/SUSANNA LOOF

2 Les Ministres des affaires étrangères Jean Asselborn (Luxembourg) et Edward Nalbandian (Arménie) à la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE tenue à Corfou le 28 juin 2009



OSZE/SUSANNA LOOF

3 Le Secrétaire général de l'OSCE, Marc Perrin de Brichambaut, et le Vice-Ministre géorgien des affaires étrangères, Giorgi Bokeria



OSZE/SUSANNA LOOF

4 Réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE



1 Les Ministres des affaires étrangères Miroslav Lajčák (Slovaquie) et Vuk Jeremić (Serbie)



OSZE/SUSANNA LOOF

2 Les Ministres des affaires étrangères Sergey Lavrov (Fédération de Russie) et Christian Diaconescu (Roumanie)



OSZE/SUSANNA LOOF

3 Près de 250 journalistes grecs et internationaux ont couvert la réunion



OSZE/GEORGE KONTARINIS

4 Debout : les Ministres des affaires étrangères Miguel Ángel Moratinos (Espagne) et Per Stig Møller (Danemark) ; assis : les Ministres des affaires étrangères Bernard Kouchner (France) et Alexander Stubb (Finlande)



OSZE/SUSANNA LOOF

Le **Ministre des affaires étrangères Alexander Stubb (Finlande)** a déclaré que le lancement d'une discussion sérieuse sur la politique de sécurité en Europe avait insufflé un nouveau dynamisme à une organisation qui, à son avis, était « quasi-morte » quelques années auparavant. La liste des questions pratiques à examiner incluait la Géorgie et d'autres conflits prolongés, le Traité FCE, le changement climatique, la sécurité énergétique et la dimension humaine, notamment la tolérance. Il était trop tôt pour se prononcer sur une éventuelle réunion au sommet, mais les propositions étaient les bienvenues. Beaucoup dépendait des progrès faits à Athènes en décembre. Le processus devait permettre aux 56 États participants de se sentir plus en sécurité.

Le **Ministre des affaires étrangères Marat Tazhin (Kazakhstan)** a passé en revue les défis et les questions sécuritaires qui préoccupaient la communauté de l'OSCE et qui figureront certainement à l'ordre du jour de la Présidence kazakhe en 2010. Les désaccords au sujet du Traité FCE et l'absence d'un cadre de sécurité digne de ce nom dans l'espace de l'OSCE pouvaient avoir de graves répercussions sur les régimes de maîtrise des armements et les questions de non-prolifération. Les conflits prolongés dans l'espace de l'OSCE nuisaient aux relations humanitaires, culturelles, politiques et économiques entre nations et alimentaient la méfiance entre les parties, ce qui conduisait à une accumulation d'armes. De nombreux conflits dans l'espace de l'OSCE étaient nés de facteurs ethno-confessionnels et c'était la raison pour laquelle il avait suggéré d'organiser en 2010 une grande conférence sur la tolérance.

Le **Ministre des affaires étrangères Luis Amado (Portugal)** a rappelé à ses collègues que la période postsoviétique était révolue et que la nouvelle ère exigeait de recenser des mesures prioritaires qui apporteraient une stabilité et une sécurité accrues. Les États participants devaient comprendre que, comme l'avait mentionné le Royaume-Uni, le sentiment de sécurité et de protection de leurs territoires ressenti par certains n'était pas nécessairement partagé par d'autres. Il était important d'éviter la confrontation par un processus de dialogue. Il convenait de saisir l'occasion qui leur en était donnée, d'autant plus que les pays traversaient une crise financière et économique à la dimension et aux conséquences encore inconnues.



Le **Ministre espagnol des affaires étrangères Miguel Ángel Moratinos** s'est félicité de la structure donnée par la Présidence aux discussions et du dialogue également mené par la Présidence kazakhe. Un engagement politique au plus haut niveau était indispensable pour créer un nouvel esprit de responsabilité et un climat dans lequel les questions pouvaient être examinées de façon constructive. Les États participants ne devraient pas se contenter de lier sécurité dure et sécurité douce en tant que concept, mais traduire ce concept en mesures concrètes. Les collègues devraient également réfléchir à l'idée d'un sommet préparé de façon appropriée.



1 Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, et le Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, James Steinberg

2 Les Ministres des affaires étrangères Sven Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) et Michael Spindelegger (Autriche)

3 Le Palais Achilleion à Corfou, où la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE a débuté le 27 juin

Appelant l'attention sur les tendances à la continuité et au changement qui caractérisaient la sécurité européenne, le **Secrétaire d'État adjoint James Steinberg (États-Unis)** a mis l'accent sur les principes inscrits dans l'Acte final de Helsinki. Les institutions créées à l'époque s'étaient bien adaptées au fil des années et l'approche globale fondée sur les trois dimensions demeurait la pierre angulaire de la sécurité européenne.

Les États participants devaient tirer parti des possibilités des institutions et de l'ensemble « puissant » d'outils à leur disposition. Dans une large mesure, les problèmes auxquels les États participants étaient confrontés n'étaient pas liés à l'absence de capacité ou de personnalité juridique de l'Organisation mais à l'absence de volonté politique.

La qualité qui distingue l'OSCE de toutes les autres organisations est son concept de sécurité globale et indivisible – « globale » étant pris au sens d'« inclusif » et de « pluridimensionnel ». Le fait que les États participants aient reconnu, avant même la fin de la guerre froide, le caractère pluridimensionnel et interdépendant de la sécurité était un des grands acquis à mettre à l'actif de l'OSCE. L'enjeu à présent était de s'accorder à reconnaître que ce concept de base était toujours valable et avait besoin d'être remis au goût du jour pour tenir compte des changements intervenus et de nouvelles questions.

La sécurité n'était pas un « jeu à somme nulle ». Pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, les États participants devaient unir leurs efforts. Des sociétés libres et ouvertes étaient une condition indispensable à la sécurité, au même titre que la compréhension et le respect mutuels. La nouvelle administration américaine et le nouveau Président des États-Unis lui-même incarnent parfaitement cet esprit du changement.



2



3

1 Les Ministres des affaires étrangères Vygaudas Ušackas (Lituanie) et Marat Tazhin (Kazakhstan)

2 La Ministre des affaires étrangères Aurelia Frick (Liechtenstein)

3 Le Représentant permanent auprès de l'OSCE Gilbert Galanxhi (Albanie) et le Ministre des affaires étrangères par intérim Volodymyr Khandogiy (Ukraine)

4 Les Ministres des affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier (Allemagne) et Franco Frattini (Italie).



Le **Ministre des affaires étrangères Sergey Lavrov (Fédération de Russie)** a insisté sur l'importance de discussions informelles, hors blocs, dans lesquelles les États participants pouvaient s'exprimer librement, sans devoir faire preuve de retenue par solidarité avec l'UE ou l'OTAN. Un dialogue sur la sécurité euro-atlantique pouvait se poursuivre dans toutes les enceintes pertinentes, y compris l'OSCE, mais ne devrait pas être monopolisé par l'Organisation, afin d'éviter qu'il ne s'empêtre dans la machinerie bureaucratique. L'accent devrait être mis sur la coordination entre cinq organisations de sécurité – l'OSCE, l'UE, l'OTAN, la CEI (Communauté d'États indépendants) et l'OTSC (Organisation du Traité de sécurité collective) – pour conduire ce dialogue renouvelé en se fondant sur la Plate-forme pour la sécurité coopérative et en prenant en considération la proposition russe de tenir une réunion des secrétaires généraux et/ou des présidents de ces organisations début 2010.

Il ne suffisait plus, selon le Ministre des affaires étrangères Lavrov, de simplement réaffirmer les principes et les engagements de l'OSCE ; ils devaient être également appliqués dans la pratique. La Fédération de Russie avait déjà apporté sa contribution sous la forme d'une proposition relative à l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant sur la sécurité européenne.

La Russie demeurait également favorable à la poursuite de la réforme de l'OSCE afin de renforcer sa capacité à mener des actions concrètes. L'OSCE devait être transformée en une organisation internationale « normale » et à part entière dotée d'un document constitutif juridiquement contraignant comme une charte ou un statut.

Si les États participants soutenaient que tout était pour le mieux et qu'il n'était pas nécessaire de faire quoi que ce soit, alors à quel « processus » faisaient-ils référence ? Le concept de la sécurité indivisible n'a pas tenu ses promesses, l'espace politico-militaire de l'OSCE s'était fragmenté et le projet de sécurité globale évoluait d'une façon unilatérale et non-planifiée en mettant l'accent sur la dimension humaine au détriment des autres corbeilles, notamment la sécurité dure et les domaines économique et environnemental.

Répondant aux États participants qui s'étaient déclarés prêts à examiner la proposition russe d'élaborer un traité dans le domaine de la sécurité dure en Europe, le Ministre des affaires étrangères Lavrov a indiqué qu'il continuerait à promouvoir le concept dans toutes les enceintes appropriées.

Le **Ministre des affaires étrangères Vygaudas Ušackas (Lituanie)** a rappelé à ses collègues les résultats obtenus dans le cadre du Sommet d'Istanbul et de la Charte de sécurité européenne. Le lien entre sécurité à l'intérieur des États et entre eux, tel qu'établi dans la Charte, conservait toute sa pertinence et il était temps de revenir à ce document comme source d'inspiration. L'acquis de l'OSCE devrait constituer la base du Processus de Corfou, qui devrait se poursuivre de façon transparente et sans préjuger de son résultat.



**Le Ministre des affaires étrangères Vuk Jeremić**

**(Serbie)** a déclaré que l'OSCE avait joué un rôle important ces 30 dernières années, en particulier dans les Balkans occidentaux dans les années 1990, et que, depuis lors, la sécurité dans l'espace européen élargi s'était considérablement améliorée. Le système de sécurité actuel avait montré ses limites en certaines occasions et devait être amélioré. Bien que la sécurité comportait de nombreux aspects, la situation particulière de la Serbie et les menaces contre son intégrité territoriale ne lui laissait pas d'autre choix que de mettre l'accent sur la sécurité dure. Un mécanisme serait nécessaire qui permettrait d'éviter que des problèmes ne se posent à l'avenir et de résoudre les problèmes existants. La Serbie souhaitait faire partie d'un processus qui aboutirait à un arrangement grâce auquel il n'y aurait plus de conflit gelé sur son territoire.



1 Séance de photos à la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE.

2 La Présidente en exercice de l'OSCE et Ministre grecque des affaires étrangères Dora Bakoyannis informant des journalistes.

3 Palais Achilleion, Corfou, 27 juin 2009. Les 56 États participants de l'OSCE étaient presque tous représentés au niveau ministériel à la réunion informelle.

**Le Ministre des affaires étrangères par intérim Volodymyr Khandogiy (Ukraine)**

partageait l'avis de ceux qui estimaient que le système de sécurité européen actuel était le reflet des réalités actuelles et n'avait pas besoin d'une transformation fondamentale. Cela étant, le système devait être « partiellement reconstruit » : bien qu'il n'était pas encore défaillant, il avait besoin d'être réparé avant qu'il ne soit trop tard. La première priorité devait être celle de l'observation et du respect inconditionnels des principes clés de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-recours à la force (ou à la menace de l'emploi de la force). Il convenait à présent de faire respecter ces principes grâce à un instrument juridiquement contraignant ; à défaut, le manque d'une volonté politique déterminée hypothéquerait tout accord futur. Le principe consistant à ne pas renforcer sa propre sécurité aux dépens de celle des autres allait de pair avec le droit souverain de chaque État de faire partie d'alliances de sécurité. Cet aspect revêtait une importance particulière en raison des capacités militaires différentes des divers pays de l'espace de l'OSCE.





## La boîte à outils de l'OSCE offre la possibilité d'innover

*La région euro-atlantique et eurasiennne est confrontée à de nombreux défis en matière de sécurité dont certains persistent de longue date dans l'espace de l'OSCE tandis que d'autres proviennent de l'extérieur. Comme plusieurs ministres des affaires étrangères l'ont déclaré à Corfou, la sécurité de l'Europe et la sécurité en Europe sont étroitement liées. Une pluralité de menaces appelant une pluralité de réactions, la confiance entre États participants est essentielle pour réussir à faire face à ces défis communs.*

**PAR MARC PERRIN DE BRICHAMBAUT**

L'espace de l'OSCE est riche en institutions vouées au dialogue et à l'action conjointe. Elles travaillent au niveau bilatéral, sous-régional et régional à l'intérieur du cadre général de la Charte des Nations Unies. Pour mieux leur permettre de relever les défis, anciens et nouveaux, dans le cadre d'un dialogue renouvelé sur la sécurité européenne, les États participants de l'OSCE peuvent avoir recours à toutes ces institutions conformément à leur composition et à leurs mandats respectifs.

À Corfou, plusieurs ministres des affaires étrangères ont également fait remarquer que l'OSCE, la plus ouverte et la plus globale des organisations européennes de sécurité, pouvait servir de « point d'ancrage » pour ce processus. Nous devrions être disposés à innover en tirant le meilleur parti possible de ce qui existe déjà, à la fois dans la boîte à outils de l'OSCE et au-delà.

Concrètement, l'OSCE offre cinq possibilités distinctives :

- L'OSCE dispose d'une série de forums qui sont irremplaçables lorsqu'il s'agit d'examiner des questions de sécurité dure en Europe, notamment le Forum pour la coopération en matière de sécurité,

le Groupe consultatif commun (qui traite des questions relatives au Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe) et la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert ». L'expérience de ces organes sera indispensable pour rétablir la viabilité de la structure de base de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité en Europe.

- L'OSCE sert de cadre à des contacts politiques constants et pour faire face aux conflits prolongés ainsi qu'aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis. La Présidence et les réunions hebdomadaires du Conseil permanent, qui sont sans équivalent dans les institutions européennes de sécurité, jouent un rôle particulier à cet égard.

- L'OSCE offre une série d'institutions qui apportent leur soutien à la mise en œuvre des engagements dans les trois dimensions, ou aspects, de la sécurité, à savoir le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN) et le Représentant pour la liberté des médias.

- L'OSCE a conclu avec des États méditerranéens et asiatiques une série de partenariats qui s'avèrent utiles pour traiter de questions liées à la sécurité de l'Europe, comme l'Afghanistan.

- L'Organisation peut en outre servir de centre d'échange d'informations pour la promotion de la coopération avec les autres organisations internationales et entre elles. Elle entretient d'excellentes relations avec l'ONU, l'UE, l'OTAN et le Conseil de l'Europe. La présence de l'UE, de l'OTAN, de la Communauté d'États indépendants et de

**Corfou, 27 juin 2009.** La Ministre grecque des affaires étrangères et Présidente en exercice de l'OSCE Dora Bakoyannis souhaite la bienvenue au Secrétaire général Marc de Perrin de Brichambaut à la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE. Photo : OSCE/George Kontarinis



L'Organisation du Traité de sécurité collective à la réunion de Corfou témoigne de la capacité de l'OSCE à travailler en réseau.

Ce dernier point est important. L'OSCE peut aider à assurer la cohérence des efforts déployés par les États participants pour faire avancer leur dialogue par de multiples canaux. Pour cela, les États participants ont à leur disposition un mécanisme – la Plate-forme pour la sécurité coopérative créée en 1999 (voir la colonne de droite) – qui leur permet de faire de l'OSCE un lieu de rencontre pour l'échange d'informations et la coordination ainsi que pour éviter les chevauchements d'activités.

Pour que l'OSCE puisse travailler efficacement dans ces directions, les États participants doivent l'en charger. Ils ont rédigé, à cet effet, dans le cadre de l'Acte final de Helsinki de 1975, les « dix principes » – la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des États participants – et ont par la suite souscrit aux objectifs ambitieux de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990. À cette occasion, ils ont transformé une conférence itinérante en une organisation et créé des institutions (HCMN, BIDDH et Bureau du Représentant pour la liberté des médias) et des opérations de terrain pour promouvoir le concept de la sécurité globale et indivisible.

Chacune de ces initiatives a nécessité le courage de dépasser les problèmes immédiats et d'envisager un espace de sécurité exempt de lignes de division et reposant sur des intérêts communs et des valeurs partagées. Chacune de ces initiatives a nécessité la volonté d'agir ensemble, malgré les divergences de vues, souvent dans des circonstances difficiles. Avec un courage et une volonté renouvelés, les États participants peuvent une fois de plus décider de faire le meilleur usage possible de l'OSCE.

En 2010, nous célébrerons le trente-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki et le vingtième de la Charte de Paris. Ces événements importants offrent aux États participants une excellente occasion de se réunir à nouveau et d'envisager un avenir commun. Ce que nous avons réalisé ensemble jusqu'à présent et le cadre du concept de sécurité globale que nous appliquons depuis 35 ans donnent aux États participants toute latitude de procéder à une évaluation approfondie et constructive des structures européennes actuelles de sécurité.

**L'Ambassadeur Marc Perrin de Brichambaut est le Secrétaire général de l'OSCE.**

*La Plate-forme pour la sécurité coopérative en action à Corfou, 28 juin 2009. Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Claudio Bisogniero, Secrétaire général adjoint de l'OTAN et Nikolay Boryuzha, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective, à la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE.*



## Réexamen de la Plate-forme pour la sécurité coopérative dix ans plus tard

Lorsque les chefs d'État ou de gouvernement ont adopté la Charte de sécurité européenne au Sommet de l'OSCE à Istanbul en 1999, ils se sont engagés à renforcer l'efficacité de l'OSCE en élaborant des instruments et en créant de nouveaux outils pour la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

La Plate-forme pour la sécurité coopérative, annexée à la Charte en tant que document opérationnel, était un « élément essentiel de la Charte » et reflétait l'attachement des États participants « à un espace de l'OSCE libre, démocratique et plus intégré où les États participants sont en paix les uns avec les autres et où les individus et les collectivités vivent en liberté, prospérité et sécurité ».

Dix ans plus tard, et à la lumière du dialogue renouvelé sur la sécurité européenne mené dans le cadre du Processus de Corfou, il est utile de rappeler le concept qui sous-tend la Plate-forme et de réexaminer les mécanismes qu'elle propose.

En bref, la Plate-forme :

- à pour objectif de « raffermir la nature se renforçant mutuellement des rapports entre organisations et institutions s'occupant de la promotion de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE » ;
- sert de pilier aux relations et à la coopération de l'OSCE avec les autres organisations qui opèrent dans son espace, créant ainsi un rôle unique pour l'Organisation ;
- promeut le concept d'« institutions de sécurité se renforçant mutuellement » coopérant « sur un pied d'égalité et dans un esprit de partenariat » ;
- maintient une approche inclusive et ouverte en déclarant l'OSCE disposée à « travailler en coopération » avec toutes les organisations et institutions dont les membres « individuellement et collectivement » adhèrent à un ensemble clairement défini de principes ;
- définit des modalités générales de coopération, à la fois au niveau du siège et sur le terrain, qui visent à développer une culture de coopération entre organisations internationales dans l'espace de l'OSCE ;
- confirme la disposition de la Charte de sécurité européenne qui reconnaît le rôle intégrateur clef que

l'OSCE est à même de jouer « le cas échéant, comme cadre souple de coordination en vue de favoriser la coopération grâce à laquelle différentes organisations peuvent se renforcer mutuellement en tirant parti de leurs atouts spécifiques » ; et

• reconnaît l'importance croissante de la coopération sous-régionale, se faisant l'écho de la Charte dans laquelle l'OSCE est présentée comme une « enceinte de coopération régionale ».

L'OSCE organise régulièrement plusieurs manifestations dans l'esprit de la Plate-forme pour la sécurité coopérative, notamment la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité et la réunion annuelle de l'Alliance contre la traite des personnes, qui ont toutes deux eu lieu pour la première fois en 2003, des réunions-tables rondes sur la lutte contre le terrorisme et des réunions avec des représentants locaux d'organisations internationales organisées par le Centre de prévention des conflits de l'OSCE. Dans toutes ces réunions tenues sous les auspices de l'OSCE, la participation d'experts, de spécialistes et de représentants d'organisations régionales et sous-régionales joue un rôle essentiel dans le développement d'une « culture de coopération ».

*« ...Les menaces modernes pour la sécurité sont pluridimensionnelles et appellent des solutions multilatérales. Une coopération renforcée entre l'UE, l'OTAN, l'ONU, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et d'autres s'impose. Ces dernières années, la répartition des tâches à l'intérieur du cadre international de sécurité a été améliorée.*

*« À la Réunion au sommet d'Istanbul, nous avons adopté la Plate-forme pour la sécurité coopérative dans le souci de renforcer ce type de coopération. La Plate-forme n'a rien perdu de sa pertinence. De nouvelles menaces font leur apparition tandis que les vieilles menaces prennent de nouvelles formes et de nombreux conflits prolongés n'ont toujours pas été résolus. Notre environnement politique est loin d'être sans risques. L'OSCE peut contribuer à ces processus internationaux. Les activités de l'OSCE, de l'ONU et de l'OTAN – ou du Conseil OTAN-Russie – sont interdépendantes ». Extrait de l'allocation prononcée par le Secrétaire d'État finlandais Pertti Torstila au Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE, le 16 septembre 2009*

# De Corfou à Athènes

## Un nouveau départ pour la coopération en matière de sécurité en Europe ?

*Les nouveaux développements susceptibles d'annoncer des changements historiques ne sont souvent que vaguement perceptibles initialement. La réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE tenue sur l'île grecque de Corfou les 27 et 28 juin pourrait bien constituer un tel développement.*

**PAR WOLFGANG ZELLNER**

Le moment n'aurait guère pu être mieux choisi : au cours de cette dernière décennie, presque chaque grande question inscrite à l'ordre du jour en matière de politique européenne de sécurité – des nouveaux systèmes d'armes, de la composition des alliances et de la maîtrise des armements aux conflits prolongés, à la sécurité énergétique et à l'interprétation des principes mêmes censés guider les États dans leur comportement et leurs actions – a fait l'objet de vives controverses.



*The Future of Conventional Arms Control*, dont la publication a été dirigée par Wolfgang Zellner, Hans-Joachim Schmidt et Götz Neuneck, a été récemment publié par l'Institut de recherche sur la paix et la sécurité, avec le soutien du Ministère allemand des affaires étrangères, pour encourager un nouveau départ en matière de maîtrise des armements conventionnels et de désarmement dans un nouvel environnement de sécurité. L'ouvrage de 500 pages comporte des articles en anglais et en allemand rédigés par d'éminents experts d'Europe, de la Fédération de Russie et des États-Unis. [www.nomos-shop.de](http://www.nomos-shop.de)

La Présidente en exercice de l'OSCE, Dora Bakoyannis, Ministre grecque des affaires étrangères, l'a dit de façon succincte à Corfou : « Ces dix dernières années, la politique européenne de sécurité a été dominée de plus en plus par des approches unilatérales et intransigeantes. On est loin du principe de la sécurité coopérative auquel les États participants avaient souscrit dans la Charte de Paris de 1990. Récemment, près de 20 ans après la signature de la Charte, les États participants de l'OSCE étaient apparemment sur le point de perdre une grande partie de leur acquis depuis la fin de la guerre froide.

À présent, de nouvelles opportunités sont apparues à l'horizon. Les présidents récemment élus de la Fédération de Russie et des États-Unis se sont déclarés disposés à coopérer. Le Président des États-Unis a « remis les compteurs à zéro » pour de meilleures relations avec les Russes, tandis que son homologue, Dmitry Medvedev, a proposé un nouveau traité sur

la sécurité européenne.

Les deux pays s'efforcent de faire des progrès dans la réduction des armes nucléaires stratégiques en vertu du traité START. Des développements positifs à cet égard d'ici la fin de l'année amélioreraient les perspectives d'un dialogue constructif en matière de sécurité, qui est de plus en plus la solution privilégiée par l'Europe.

Compte tenu de la guerre d'août 2008 en Géorgie – événement qui nous a tous réveillés – la réunion de Corfou s'est terminée sur une note rassurante. La Présidente en exercice de l'OSCE a fait savoir que les Ministres des affaires étrangères avaient « reconnu la nécessité d'un dialogue ouvert, de longue durée, couvrant un champ très vaste et inclusif sur la sécurité et qu'ils partageaient l'avis que l'OSCE était l'enceinte la plus indiquée pour servir de point d'ancrage à ce dialogue ». Elle a également demandé à la Présidente du Conseil permanent à Vienne « d'étudier avec tous les États participants des moyens de mieux structurer le dialogue et, en particulier, de définir les domaines prioritaires sur lesquels notre dialogue devrait porter ainsi que ses modalités ».

La première étape a été franchie. Le 8 septembre, une série de « réunions du Processus de Corfou » ont débuté à Vienne et une dizaine d'autres réunions sont prévues avant celle du Conseil ministériel à Athènes début décembre. Le voyage risque cependant d'être long et parsemé d'obstacles avec des revers potentiels. La perte de confiance a été si considérable que, même si les relations européennes en matière de sécurité s'améliorent, il faudra des années pour réparer les dégâts qui ont été commis.

La prochaine étape devrait consister en une déclaration commune à la Réunion ministérielle d'Athènes – une sorte de « feuille de route » indiquant quelles questions de sécurité il est prévu d'examiner et selon quelles modalités. Comme il s'agirait là de la première déclaration de ce genre depuis la Réunion ministérielle de Porto en 2002, elle représenterait un progrès décisif. Elle servirait en outre de fil conducteur précieux pour les prochaines présidences kazakhe et lituanienne.

### POINTS CLÉS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Un des points qui devrait figurer au premier rang des priorités est celui de la maîtrise des armements, avec un accent particulier sur le Traité adapté sur les Forces armées conventionnelles en Europe, qui a été signé en 1999 mais n'est jamais entré en vigueur. Aux côtés du Traité sur le régime « Ciel ouvert », le Traité FCE originel est le seul document juridiquement contraignant servant de fondement aux structures européennes de sécurité. Le fait est que la sécurité coopérative en Europe serait inconcevable sans la survie et le développement plus avant du régime FCE.

Un autre point clé à l'ordre du jour concerne les conflits non résolus en Moldavie et dans le Caucase



du Sud. Ces conflits, qui perdurent depuis près de 20 ans, semblent complètement anachroniques et sont un signe de l'incapacité des États de l'OSCE à s'entendre sur des solutions communes. Le règlement pacifique des conflits en Transnistrie, en Abkhazie, en Ossétie du Sud et dans le Haut-Karabakh apporterait une preuve tangible de la maturité des États participants concernés et de leur capacité à parvenir à un compromis.

La sécurité énergétique et la sécurité humaine dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE sont tout aussi importantes. En effet, conformément au principe consistant à répondre aux préoccupations même des plus petits des États participants de l'OSCE, toute question soulevée devrait être inscrite à l'ordre du jour.

Il est à espérer que, tout au long de ce dialogue renouvelé, les États participants s'attacheront à résoudre des problèmes concrets dans une perspective d'avenir plutôt que de refaire les batailles du passé. Les mesures de confiance aideront à rétablir la confiance, non pas par des mots mais par des actes. Ainsi, la Russie pourrait-elle revenir, du moins partiellement, sur sa suspension du Traité FCE. Les États-Unis ont déjà modifié leurs plans en matière de défense anti-missiles de telle manière que les déploiements prévus à l'origine en Europe n'auront pas lieu.

En outre, le fait de parvenir à sortir rapidement d'une impasse dans un conflit de longue durée important mais pas trop complexe pourrait accélérer l'ensemble du processus en démontrant que des solutions fondées sur un accord mutuel étaient possibles. La situation en Moldavie étant « calme » depuis maintenant quelque temps, le conflit transnistrien pourrait être un bon candidat, d'autant plus qu'il est lié à l'une des questions les plus controversées en matière de sécurité européenne, en l'occurrence celle du Traité FCE adapté.

Il y a vingt ans, le monde observait avec espoir et appréhension l'évolution de la situation en Europe tandis que les chefs d'État ou de gouvernement proclamaient dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe: « L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue... L'Europe se libère de l'héritage du passé. » À présent, grâce au Processus de Corfou, l'Europe pourrait se voir offrir une seconde chance de supprimer une fois pour toutes les vestiges de la guerre froide. Saisir cette chance sera capital pour permettre au continent de relever les redoutables défis de notre époque, tels que le réchauffement global ou la pauvreté mondiale. Une chose est certaine : ce n'est que par la coopération que l'espace euro-atlantique sera en mesure de préserver et de protéger sa niche sociale, économique et culturelle dans un monde de plus en plus interdépendant.

**Wolfgang Zellner dirige le Centre de recherche sur l'OSCE (CORE) et il est Directeur adjoint de l'Institut de recherche sur la paix et la sécurité de l'Université de Hambourg (IFSH). Il est titulaire d'un diplôme en sociologie et d'un doctorat en sciences politiques de l'Université libre de Berlin. De 1984 à 1991, il était conseiller d'un membre du Bundestag pour les questions relatives à la sécurité, à la politique militaire et à la maîtrise des armements au niveau européen. Il a publié de nombreux travaux sur les questions de sécurité européenne, la maîtrise des armements conventionnels, les questions relatives aux minorités nationales et l'OSCE.**



*Le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) et le Traité sur le régime « Ciel ouvert » sont des instruments juridiquement contraignants. Bien qu'il ne s'agisse pas de documents de l'OSCE, ils sont étroitement liés à l'Organisation.*

## Le Traité FCE et le Traité FCE adapté

**Qualifié de** « pierre angulaire de la sécurité européenne », le Traité FCE a été signé à Paris le 19 novembre par les pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie dans le cadre de la CSCE. Il a introduit des plafonds pour cinq catégories d'armements conventionnels et instauré un système exhaustif de vérification grâce à des inspections sur site et à l'échange d'informations détaillées.

« Durant la dissolution du Traité de Varsovie et l'éclatement de l'Union soviétique en 1991, le Traité FCE a constitué un instrument particulièrement efficace pour répartir l'équipement militaire entre les anciens membres du Traité de Varsovie et les États successeurs de l'Union soviétique », déclare le responsable du Centre de recherche sur l'OSCE (CORE), Wolfgang Zellner.

Au Sommet de l'OSCE à Istanbul en 1999, 30 États ont signé le Traité FCE adapté (Accord d'adaptation du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe) pour tenir compte du nouvel environnement de sécurité en Europe suscité par la fin de la guerre froide.

Le Traité FCE adapté n'est cependant pas encore entré en vigueur. D'un côté, un certain nombre d'États Parties affirment qu'ils ne le ratifieront que lorsque la Fédération de Russie aura rempli ses engagements dits « d'Istanbul » concernant la Géorgie et la Moldavie, à savoir le retrait de ses forces, l'enlèvement des stocks de munitions et la fermeture de ses bases militaires. D'un autre côté, la Fédération de Russie estime qu'elle a satisfait à la plupart de ses engagements d'Istanbul et que, qui plus est, l'exécution des engagements en suspens était sans rapport direct avec le Traité FCE.

Du 12 au 15 juin 2007, une « conférence extraordinaire » des États Parties s'est tenue à Vienne à la demande de la Fédération de Russie, mais elle ne s'est pas avérée concluante. Le 12 décembre 2007, en raison, selon ses dires, d'une contradiction entre les dispositions du Traité et la situation politico-militaire actuelle et de l'absence de progrès dans la ratification du Traité FCE adapté, la Fédération de Russie a suspendu sa participation au Traité FCE jusqu'à ce que les autres États Parties aient ratifié et commencé à appliquer le Traité FCE adapté.



Vienne, 14 juillet 2008. Des représentants des 34 pays signataires du Traité sur le régime « Ciel ouvert – dont la plupart des États européens, la Fédération de Russie et les États-Unis – procèdent au lâcher de 500 ballons devant la Hofburg pour célébrer le 500ème vol effectué en vertu du Traité. Il autorise ses États Parties à effectuer des vols d'observation non armés au dessus de leurs territoires respectifs, contribuant ainsi sensiblement à la sécurité, à la stabilité et au renforcement de la confiance. Le Traité sur le régime « Ciel ouvert » a été signé sous les auspices de la CSCE le 24 mars 1992 à Helsinki et il est entré en vigueur le 1er janvier 2002.



Finlandia Hall, Helsinki, 1er août 1975. Les participants du Sommet de Helsinki saluent la signature de l'Acte final de Helsinki et l'aboutissement réussi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe par de vifs applaudissements.

# Rétrospective prospective

## Comment le dialogue sur la sécurité européenne a débuté

*« Nous sommes peut être au début de ce qui pourrait être un processus long et ardu », a déclaré la Présidente en exercice de l'OSCE, la Ministre grecque des affaires étrangères Dora Bakoyannis, lors de la Réunion informelle des Ministres des affaires étrangères à Corfou. Elle a rappelé aux États participants que « même si le dialogue avance dans le cadre du processus de Corfou, il ne faut pas oublier que les divergences existantes ne sauraient être aplanies en une nuit. Jusqu'au moment où les chefs d'État ou de gouvernement de la CSCE se sont réunis à Helsinki en 1975 pour mettre la dernière main à l'Acte final de Helsinki, les États participants se sont réunis plus de 2 400 fois à Genève et ont examiné près de 5 000 propositions. »*

**PAR THOMAS FISCHER**

**A** lors que les 56 États participants de l'OSCE reprennent le dialogue sur la sécurité européenne, il peut s'avérer utile de placer les choses dans une perspective appropriée et de jeter un regard en arrière sur les négociations préparatoires multilatérales qui ont eu lieu au début des années 1970 – ces réunions qui ont ouvert la voie à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et, finalement à sa transformation en OSCE.

Les Soviétiques ont essayé dès les années 1950 d'inscrire l'idée d'une conférence sur la sécurité en Europe à l'ordre du jour des négociations Est-Ouest. Ils voulaient créer une plateforme pour discuter des questions restées en suspens à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, aux premières phases de la guerre froide, cette proposition n'a reçu aucun écho sérieux de l'Occident. Au contraire, elle a été rejetée comme pure propagande

soviétique visant à long terme la dissolution de l'OTAN et du Pacte de Varsovie et le retrait des forces militaires américaines de l'Europe. En 1966, lorsque les États du Pacte de Varsovie ont rendu publique la déclaration de Bucarest dans laquelle ils présentaient leurs idées concernant un nouveau système de sécurité collective pour l'Europe, l'Occident n'a pas réagi immédiatement.

Enfin, en juin 1968, l'OTAN a répondu – mais indirectement – aux demandes toujours plus pressantes de l'Est d'organiser une conférence sur la sécurité et a invité l'Union soviétique et ses partenaires à engager des négociations en vue d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe. À partir de ce moment, la réduction des forces est devenue la condition préalable posée par l'Occident pour rouvrir toute négociation sur la sécurité européenne.

### TOURNANT

La suppression militaire brutale du Printemps de Prague par les États du Pacte de Varsovie en août 1968 a mis temporairement fin à ce nouveau « dialogue » entre l'Est et l'Ouest. Cependant, paradoxalement, le choc qui a suivi cette crise a insufflé un dynamisme nouveau au processus. En mars 1969, l'Union soviétique a cherché à renouveler son appel en faveur d'une conférence sur la sécurité européenne en lançant par le Pacte de Varsovie « l'Appel de Budapest » plus réaliste du Pacte de Varsovie. L'Alliance de l'Est a omis de mentionner la dissolution des alliances militaires, et l'exigence explicite du retrait des troupes étrangères de l'Europe. La seule condition préalable sur laquelle elle a insisté de manière implicite était l'acceptation du statu quo en Europe, notamment la reconnaissance de l'État de l'Allemagne de l'Est.

C'est alors qu'une initiative imprévue a été lancée par un parti tiers – le Gouvernement finlandais. Dans un mémorandum en date du 5 mai 1969, la Finlande a appelé l'ensemble des pays européens ainsi que les États-Unis et le Canada à faire connaître leur position sur l'idée de tenir une conférence globale sur la sécurité européenne. La Finlande, pays neutre, s'est déclarée disposée à organiser des négociations préparatoires à un niveau multilatéral et a proposé de tenir la réunion finale au Sommet à Helsinki. Les éléments clés de ces négociations comprenaient la participation de « tous les États concernés » (les États-Unis et le Canada, ainsi que les deux entités allemandes), sans condition préalable sur la teneur de l'ordre du jour, et un travail de préparation minutieux des négociations.

### PROCESSUS IRRÉVERSIBLE

En fait, les Finlandais avaient leur raison pour s'approprier l'idée d'une conférence sur la sécurité : ils souhaitaient renforcer la neutralité et l'indépendance de leur pays. Nous savons aujourd'hui que les Finlandais n'avaient initialement pas prévu de prendre de mesures importantes pour organiser cette conférence sur la sécurité. Leur initiative visait, en grande partie, à gagner du temps eu égard aux rapports difficiles qu'ils entretenaient avec leur grand voisin de l'Est.

Même si l'approche finlandaise s'opérait à un niveau relativement bas, les conditions préalables et les procédures nécessaires pour placer les négociations sur un niveau plus élevé étaient, pour la plupart, réunies grâce aux négociations bilatérales que l'Ambassadeur « itinérant » finlandais Ralph Enckell a tenues dans diverses capitales en Europe et en Amérique du Nord en 1970 et 1971. À la fin de l'année 1970, les gouvernements occidentaux étaient presque tous d'accord de poursuivre l'examen de cette question dans un contexte multilatéral de « salon de thé des



ambassadeurs » à Helsinki.

Bien que ces consultations préparatoires neutres aient explicitement cherché à étudier la faisabilité d'une telle conférence, l'observation formulée alors par un diplomate britannique était plus que prémonitrice : « Tout avance très précautionneusement, mais, dans la pratique, l'initiation de ces négociations à Helsinki sera probablement le début d'un processus irréversible. »

Deux autres années ont été nécessaires avant que ces négociations démarrent, principalement parce que les questions territoriales en Europe n'avaient pas été résolues et que des discussions étaient menées en parallèle par les superpuissances concernant le début des négociations sur les réductions équilibrées et mutuelles de forces (MBFR). La signature en 1971 de l'accord entre les quatre puissances sur le statut de Berlin et les négociations imminentes d'un Traité germano-germanique ont conféré une dimension plus large et plus internationale à l'initiative de la Conférence. En mai 1972, les ministres des pays de l'OTAN ont enfin donné le feu vert à la tenue de « négociations multilatérales sur les préparatifs d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe » au niveau des chefs de mission à Helsinki. Lorsque le Secrétaire d'État américain Henri Kissinger a réussi à se mettre d'accord avec les Soviétiques sur le parallélisme des MBFR et du processus de la CSCE, le Gouvernement américain a convenu de fixer le 22 novembre 1972 comme date du début des négociations.

#### LE CONTEXTE

Le processus de la CSCE a été lancé au centre de conférence de Dipoli, dans la banlieue de Helsinki, à Otaniemi. Au début des « négociations de Dipoli », plusieurs conditions préalables avaient été fixées. Tout devait être établi dans le plus grand détail, y compris l'ordre du jour et les règles de procédure. L'égalité entre États participants, la règle du consensus et la nature confidentielle des négociations étaient des éléments clés. Le caractère informel des discussions ainsi que le peu d'attention qu'elles suscitaient dans les médias ont permis de créer une atmosphère de confiance entre les délégations. Les deux blocs se sont rapidement mis d'accord sur une conférence en trois étapes : une réunion d'ouverture au niveau des Ministres des affaires étrangères, des négociations de travail entre diplomates, et une réunion finale au Sommet.

L'ordre du jour des négociations a été beaucoup plus difficile à fixer. C'est à ce stade que la présence de petits États participants n'appartenant à aucun bloc a été très utile. Les délégations des pays neutres et non alignés avaient la ferme intention de tirer le meilleur parti des négociations multilatérales dans l'intérêt de leur sécurité nationale et ont fait preuve d'une très grande ingéniosité.

Ce fut, en fait, l'Ambassadeur suisse Samuel Campiche qui, en janvier 1973, a proposé de regrouper toutes les propositions en quatre « corbeilles » : I) questions politiques et de sécurité, II) questions économiques et connexes, III) contacts humains, culture et information et IV) suivi de la conférence de Helsinki. Le caractère tridimensionnel actuel de l'OSCE et son cadre de sécurité globale et de coopération en Europe remontent à cette époque. Un Décalogue de principes régissant les relations des États participants a également été établi.

Durant les semaines et les mois qui ont précédé la fin des négociations de Dipoli en juin 1973, les délégations ont négocié des recommandations finales devant servir de mandat à l'actuelle conférence. Enfin, après deux années de négociations, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été

officiellement inaugurée dans le Hall Finlandia à Helsinki le 3 juillet en présence de 35 États. Une phase importante de travail s'en est suivie à Genève au cours de laquelle les diplomates ont lancé le premier processus de négociations multilatérales entre l'Est et l'Ouest du 18 septembre 1973 au 21 juillet 1975. Ce sommet historique envisagé par les Finlandais a donc bel et bien eu lieu à Helsinki du 30 juillet au 1er août 1975, et les 35 chefs d'État et de gouvernement ont signé l'Acte final de Helsinki, appelé « Magna carta de la détente », une charte des relations non seulement entre États mais aussi entre les États et les personnes.

#### DE DIPOLI À CORFOU

Si l'on compare les débuts du processus de la CSCE à Helsinki avec la récente initiative du Processus de Corfou, il y a lieu de relever ce qui suit :

- Le proposition de la Finlande en mai 1969 qui préconisait une conférence sur la sécurité européenne s'est déroulée dans le contexte de la guerre froide. Le continent était divisé en deux camps idéologiques de poids similaire, le groupe des États neutres et non alignés jouant le rôle potentiel de « pondérateurs ».
- À cette époque, les priorités des États-Unis étaient les négociations sur la maîtrise et la réduction des armements (négociations sur la limite des armements stratégiques ou SALT, et sur les MBFR), ainsi que la fin de la guerre au Vietnam, ce qui a permis aux puissances européennes et aux plus petits États membres qui ne faisaient pas partie des deux blocs de prendre l'initiative du processus de la CSCE.
- Lorsque les États participants ont établi le cadre de négociation des pourparlers sur la sécurité européenne, ils devaient partir de zéro car ils n'avaient aucun modèle de vaste négociation sur la sécurité, alors qu'aujourd'hui, les parties au Processus de Corfou se fondent toutes sur la vaste expérience de la CSCE/OSCE.
- La guerre en Géorgie au cours de l'été 2008 semble avoir provoqué une onde de choc en Russie, en Europe et aux États-Unis, similaire à celle de la crise en Tchécoslovaquie en 1968.

Après des années d'accusations mutuelles, les principaux acteurs semblent désormais reconnaître la nécessité de s'asseoir à nouveau autour d'une table, de discuter de leurs divergences et de trouver les moyens de les surmonter. Et une fois de plus, il se pourrait que ce soient les petits États européens dans la région de l'OSCE qui seront les catalyseurs et permettront de transformer les échanges de vues en un processus structuré.

L'historien suisse Thomas Fischer est chercheur à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève. De 2004 à 2008, il a mené un projet de recherche majeur sur le rôle des États neutres et non alignés dans les négociations de la CSCE à l'Institut autrichien pour la politique internationale (OIIIP) à Vienne.

*Thomas Fischer a publié récemment « A mustard seed grew into a bushy tree: the Finnish CSCE initiative of 5 May 1969 » Cold War History journal, vol. 9/2 (May 2009) ; et Neutral Power in the CSCE: The N+N States and the Making of the Helsinki Accords 1975 (2009). [www.nomos-shop.de](http://www.nomos-shop.de)*







doute, très difficiles à mettre en œuvre dans la sphère militaire et de sécurité », a déclaré le Secrétaire général de l'OSCE Marc Perrin de Brichambaut aux participants. « Ce n'est possible qu'avec un esprit d'ouverture et une volonté de compromis. Il importe donc que le processus soit soutenu aux niveaux les plus élevés. »

#### RICHE EXPÉRIENCE

Ce sont deux distingués experts ayant une très grande expérience pratique des MDCS qui ont jeté les bases aux discussions – Hans Joachim Schmidt, chercheur principal de l'Institut de recherche sur la paix de Francfort et Bernard Aussedat, général de brigade français, à la retraite, qui des années

durant, fut le principal concepteur des MDCS auprès de la Mission de l'OSCE en Moldavie.

Tous deux ont souligné l'importance que revêtent la transparence et la vérification revêtent comme base des mesures de confiance et de sécurité entre les forces armées.

M. Schmidt a cité des exemples dans lesquels les MDCS ont donné de bons résultats mais il a aussi indiqué qu'il était particulièrement difficile d'élaborer ces mesures dans des conflits non résolus concernant le statut – et ce en dépit des avantages spéciaux que les MDCS apportent dans ces cas aux parties concernées.

« Lorsqu'il ne paraît guère possible de parvenir

## Que sont les MDCS ?

**La négociation**, la mise en œuvre et la promotion d'un système élaboré de mesures de confiance et de sécurité (MDCS) sont largement considérées comme une des contributions majeures de la CSCE/ de l'OSCE aux efforts des États participants visant à accroître la transparence, la confiance et les garanties mutuelles en matière de sécurité.

L'OSCE a mis en œuvre un acquis impressionnant de MDCS et de documents normatifs liés à l'échange de données et à la vérification des informations sur les dotations et les activités militaires. À la fois politiquement contraignants et volontaires, ces documents figurent dans des accords, notamment dans le Document de Vienne 1999, dans les Principes régissant les transferts d'armes classiques, l'échange global d'informations militaires, dans le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et dans le Document sur les stocks de munitions conventionnelles.

Les premières mesures de confiance étaient volontaires et, tout comme l'Acte final de Helsinki de 1975, elles visaient à « contribuer à réduire les risques de conflit armé et de malentendus ou d'appréciations erronées concernant les activités militaires qui pourraient susciter de l'inquiétude,

notamment lorsque les États participants ne disposent pas en temps utile d'indications claires sur la nature de ces activités.»

Zdzislaw Lachowski, chercheur principal à l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), qui a publié d'innombrables documents sur la maîtrise des armements et la sécurité militaire en Europe a déclaré que « durant la guerre froide, les règles volontaires d'ouverture, de retenue et de coopération dans les affaires militaires énoncées au titre des MDCS ont contribué de manière significative à atténuer la tension en Europe et à éviter un conflit entre les blocs rivaux. »

Il décrit comment les MDCS se sont progressivement développées même après la chute du mur de Berlin et ont permis de maintenir la stabilité durant les changements très importants qui se sont produits en Europe.

Les négociations sur les MDCS résultant de l'adoption en 1986 du Document de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, ont ouvert la voie à un renforcement du dialogue politique. Les engagements convenus à Stockholm ont été élaborés plus avant dans le Document de Vienne 1990.

Les documents successifs sur les MDCS de 1992 et de 1994, convenus dans un esprit de sécurité coopérative, ont été les tremplins qui ont permis d'aboutir au Document de Vienne 1999 adopté lors du Sommet de l'OSCE à Istanbul.

Les négociations relatives à la poursuite du développement des MDCS se sont déroulées dans le cadre du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité qui se réunit chaque semaine à Vienne pour examiner les aspects militaires de la sécurité dans l'espace de l'OSCE et y prendre des décisions.

« Aujourd'hui, en ce début

du XXI<sup>e</sup> siècle, le concept et le processus des MDCS sont de plus en plus appelés à répondre aux nouveaux risques et défis en matière de sécurité, notamment dans les dimensions non étatiques et non européennes », a déclaré M. Lachowski. « Les mesures et les arrangements de maîtrise des armements, en dessous du niveau de tout le continent, aux échelons régional, sous-régional, bilatéral et intra-étatique, bénéficient d'une attention accrue et on s'intéresse de plus en plus à savoir s'ils peuvent être appliqués utilement au delà du continent européen. »



Le Forum pour la coopération en matière de sécurité, instance dotée d'un pouvoir décisionnel autonome, est le cadre de négociation des MDCS. Le 16 septembre, le Forum a invité le Secrétaire finlandais Perti Torstila (au centre) et le commandant des forces alliées de l'OTAN, le général Sir John McColl (à droite) à discuter de questions de sécurité et de défense. Représentant la présidence actuelle du Forum, exercée par le Royaume-Uni, Berenice Gare (à gauche) chef adjoint de la Mission des affaires politico-militaires de la délégation du Royaume-Uni à Genève.



Le colonel Sergiu Guju de ministère de la Défense de Moldavie (à gauche) se rapproche de la délégation de Transnistrie pour une photo, et du général Albert Moinard (dos à la caméra) de la Mission de l'OSCE. Malgré la pluie incessante, les réceptions ont favorisé la bonne ambiance, les deux parties se sont réunies dans une taverne typiquement autrichienne, se sont amicalement entretenues et se sont portées mutuellement des toasts.

à un règlement immédiat du conflit ainsi que cela semble le cas en Moldavie, les mesures peuvent contribuer tout du moins à atténuer les tensions » a-t-il déclaré. « De plus, les accords de MDSC entre un État central et une entité qui visent à examiner les problèmes pratiques ne prédisent pas l'issue des négociations sur le statut. Toutefois, les MDSC qui apportent un avantage mutuel aux deux parties, comme les MDSC sur les secours en cas de catastrophe, peuvent être un bon point de départ. »

Bernard Aussedat a donné un aperçu des MDSC qui couvrent des domaines tels que le désarmement, la création d'un organe de coordination, des

échanges réguliers d'informations militaires, des inspections mutuelles d'usines de fabrication d'armements, ainsi que l'entraînement commun dans des opérations de soutien de la paix. Tout comme les autres experts, Bernard Aussedat a fondé en grande partie ses propos sur l'expérience que l'OSCE et la communauté internationale ont acquise par le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, le Document de Vienne, et les accords régionaux de maîtrise des armements régionaux au titre de l'Accord de paix de Dayton.

La flexibilité est l'élément majeur sous-tendant ces propositions, a-t-il déclaré, dans le sens où elle permet une application sélective des divers éléments et l'incorporation de nouvelles propositions.

« Il importe aujourd'hui, en premier lieu, de rester ouvert à un dialogue permanent dans le cadre d'un groupe de travail d'experts qui fera avancer le processus », a ajouté M. Aussedat.

#### PRODUCTIF ET UTILE

Les deux parties ont reconnu la nécessité des MDSC et chaleureusement accueilli la possibilité de participer à un échange « productif et utile » et d'entendre les opinions des experts internationaux. Elles ont également reconnu que la coopération entre leurs organes respectifs d'application de la loi présentait un intérêt mutuel et ont étudié les moyens de la mettre en pratique. Il n'est pas surprenant que des différences de points de vue existent sur comment et quand les MDSC devraient être

## L'OSCE en Moldavie

[www.osce.org/moldova](http://www.osce.org/moldova)

**A**u printemps 1992, la tension croissante entre le Gouvernement de Moldavie et celui de la région séparatiste de Transnistrie a dégénéré en affrontements violents, faisant plus d'un millier de blessés et provoquant le déplacement temporaire de plus de 100 000 personnes. Un accord de cessez-le-feu a été signé à Moscou en juillet 1992 et les parties se sont engagées à négocier un règlement au conflit.

En 1993, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le prédécesseur de l'OSCE, a établi une Mission en Moldavie, basée dans la capitale Chisinau. Le but était de faciliter la négociation d'un règlement politique durable et global du conflit, de renforcer l'indépendance et la souveraineté de la République de Moldavie et de parvenir à une entente sur un statut spécial de la région de Transnistrie.

La Mission de l'OSCE prend part à la Commission mixte de contrôle qui supervise le cessez-le-feu dans la zone de sécurité – zone des deux côtés d'une « ligne de contrôle » séparant les forces militaires des deux côtés. Les membres de la Mission de l'OSCE procèdent à des patrouilles fréquentes dans la zone de sécurité.

Depuis 1999, la Mission est également chargée de faciliter l'élimination et la destruction des munitions et des armements russes de la région et d'assurer la transparence de ce processus.

De plus, la Mission de l'OSCE promeut une vaste gamme

de questions ayant trait à la dimension humaine, comme les droits de l'homme, notamment les droits à la langue et les droits des minorités, la démocratisation, la liberté des médias et la lutte contre la traite des êtres humains.

Les efforts d'instauration de la confiance ne se limitent pas au secteur militaire et de sécurité. Les activités visant à améliorer le dialogue et la coopération s'étendent sur de vastes domaines qui encouragent les contacts directs entre personnes et permettent d'améliorer la vie des habitants des deux rives du Dniestr.

Par exemple, la Mission soutient pleinement plusieurs groupes de travail d'experts des deux côtés du fleuve qui se réunissent pour discuter d'activités et de projets en commun sur des questions d'intérêt commun, comme les soins de santé et la protection sociale, le transport et l'infrastructure, l'agriculture et l'environnement, ainsi que le commerce et l'économie.

La Mission en Moldavie a un bureau à Tiraspol et un bureau à Bender, une ville de la rive droite sous contrôle des autorités transnistriennes de facto. Cette présence permet à l'OSCE d'avoir un contact constant et direct avec les deux parties au conflit et de jouer un rôle clé dans la coordination d'une approche commune à l'instauration de la confiance.

La Mission comprend 13 membres recrutés sur le plan international, qui sont soutenus par une équipe nationale de 37 personnes.





Sous la supervision de l'OSCE, les soldats moldaves déposent des explosifs plastiques dans un bunker où toutes les mesures ont été prises pour assurer leur entreposage en toute sécurité.



Un ingénieur de l'armée moldave prépare de déclencheurs radioélectroniques à distance des dispositifs explosifs.

## Destruction d'ALPC en Moldavie

Bulboaca, une zone d'entraînement à environ 35 kilomètres à l'est de Chisinau. En 2007 et 2008, l'OSCE a aidé le Ministère de la défense de la Moldavie à détruire plus de 12 500 pièces de munitions pesant 336 tonnes. Financées par la Finlande, les activités faisaient partie d'un programme global visant à aider le Gouvernement de Moldavie à adopter de meilleures pratiques dans le stockage, le traitement ou l'élimination des armes légères et de petit calibre ainsi que des munitions conventionnelles. Une assistance similaire pourrait être offerte aux autorités de Transnistrie dans le cadre de l'ensemble des MDCS.

appliquées mais les participants ont tous fait valoir leur point de vue de manière constructive.

Parallèlement aux discussions principales, les représentants des négociations dites « 5+2 » – les trois médiateurs, l'observateur de l'UE et les États-Unis, ainsi que les négociateurs en chef des deux parties – ont tenu des consultations informelles et convenu d'explorer les possibilités de reprendre le processus de négociation du règlement dans le cadre officiel 5+2 plus tard dans l'année. La Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du règlement de la Transnistrie, instance officielle, ne s'est pas réunie officiellement depuis mars 2006.

Alors que personne ne s'attendait à ce que ce séminaire organisé aux fins fonds du *Wienerwald* réalise une percée spectaculaire, il a réussi à atteindre ses objectifs : il a permis aux spécialistes des deux côtés à renouer le contact, à examiner les moyens de mettre en œuvre l'ensemble des MDCS, et, plus important encore, à envisager la création d'un mécanisme visant à faire avancer le processus. La présence de représentants de haut rang dans les domaines de la défense, des affaires intérieures et de la sécurité des deux côtés ont envoyé un signal encourageant, tout comme leurs déclarations qui expriment la volonté de poursuivre les négociations sous les auspices de l'OSCE.

« Depuis, les réunions de suivi dans le cadre de

la Mission de l'OSCE ont déjà eu lieu à Chisinau et Tiraspol », a déclaré l'Ambassadeur Philip N. Remler, chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie. « Il reste encore beaucoup à faire mais cela a démarré. Nous espérons pouvoir progresser davantage dans les mois à venir grâce à l'expérience et l'expertise de l'OSCE. »



**Kenneth Pickles a pris ses fonctions comme attaché de défense en matière de politique à la Mission de l'OSCE en Moldavie en décembre 2004 après avoir été pendant deux ans assistant sur le terrain auprès du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie (conflit du Haut-Karabakh). Auparavant, il a travaillé comme officier dans l'armée britannique dans diverses parties du monde et a accompli plusieurs missions en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Géorgie. De 1990 à 1992, il a été inspecteur de la maîtrise des armements.**

**Ivar Kristian Vikki** a pris ses fonctions de **chef du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan** le 15 septembre succédant à l'Ambassadeur Vladimir Pryakhin de la Fédération de Russie.

De nationalité norvégienne, l'Ambassadeur Vikki a occupé le poste de chef adjoint de la Mission de l'OSCE en Géorgie de 1999 à 2002 et celui de chef du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie, Géorgie, de 2003 à 2004. En avril 2004, il a été nommé chef du Centre de l'OSCE à Almaty (aujourd'hui Centre de l'OSCE à Astana), Kazakhstan, poste qu'il a occupé jusqu'en avril 2008.

« Une leçon que j'ai retenue de mon expérience au Caucase et en Asie centrale est qu'il faut toujours être prêt à écouter et à apprendre, en particulier parce que les opérations de terrain de l'OSCE sont toutes différentes », a-t-il déclaré. « J'adopterai une approche similaire lors de l'élaboration de nos programmes et de nos activités au Tadjikistan, et je veillerai à ce qu'elles reposent fermement sur les valeurs et les engagements communs de nos États participants. »

En 1997 et 1998, avant de prendre ses fonctions en Géorgie, il a été chef du Bureau du conseil norvégien des réfugiés / Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Vladikavkaz, Ossétie du Nord et en Fédération de Russie.

L'Ambassadeur Vikki a été chef de la Section politico-militaire de défense norvégienne de 1982 à 1988, après avoir occupé le poste d'analyste principal de 1975 à 1981. De 1989 à 1994, il a fait de la recherche en relations internationales.



OSCE/FRIZZA GULOMASINOVA

Il a suivi le programme de formation internationale du Ministère norvégien des affaires étrangères, les cours du Collège de défense de l'OTAN à Rome, ainsi que le programme de senior leadership norvégien. Diplômé de l'Université d'Oslo, il s'est spécialisé dans la littérature américaine et anglaise. Il a également passé des examens de littérature russe, d'histoire et de sciences politiques.

**Dimitrios Kypreos**, Grèce, a pris ses fonctions comme chef de la Mission de l'OSCE en Serbie le 21 septembre 2009. Avant d'être nommé à l'OSCE, il a occupé le poste d'Ambassadeur de la Grèce en Hongrie depuis 2006. Il a également été ambassadeur de son pays en Fédération de Russie, et accrédité simultanément au Tadjikistan, en Turkménistan et en Ouzbékistan (1997–2002), ainsi qu'en Allemagne (2002–2005).

Au début de sa carrière diplomatique, M. Dimitrios Kypreos a été Consul à Francfort, Consul général à Milan et Conseiller auprès des ambassades de la Grèce à Paris et Prague.

L'Ambassadeur Kypreos a contribué activement à diverses initiatives dans l'Europe du Sud-Est et dans le cadre de l'Union européenne. Durant la Présidence grecque de l'Union européenne en 1994, il a été officier de liaison pour la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie et a participé au groupe de soutien du médiateur de l'Union européenne Lord Owen.

Il a été ensuite nommé chef du département de l'Europe du Sud-Est au Ministère grec des affaires étrangères (1995–1997). Plus récemment, il a été Coordonnateur du processus de coopération dans l'Europe du Sud-est durant la Présidence grecque et Coordonnateur national pour le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (2005–2006).

« C'est pour moi un grand honneur de servir une fois de plus la cause de la paix et de la stabilité dans l'Europe du Sud-Est, cette fois-ci en étroite association avec l'OSCE et la



OSCE/MILAN OBRADOVIC

Serbie », a déclaré l'Ambassadeur Kypreos.

« La Mission est particulièrement bien acceptée ici car elle accomplit depuis longtemps un bon travail. Mon défi majeur consiste à poursuivre la route tracée, à aider le pays hôte à mener à bien son processus de réforme et à se conformer aux normes de l'OSCE sur la voie de l'intégration européenne. »

L'Ambassadeur Kypreos a un diplôme en droit et en économie de l'Université d'Athènes. Outre sa langue maternelle, le grec, l'Ambassadeur Kypreos parle couramment l'anglais, le français, l'italien, l'allemand et le russe.

Il succède à l'Ambassadeur Hans Ola Urstad, Norvège.



**Ali Bilge Cankorel**, Turquie, a été nommé **chef du Bureau de l'OSCE à Bakou** en avril 2009.

Diplomate chevronné, il a été Ambassadeur de la Turquie en Afghanistan (1995 à 1997) et en Ukraine (2001 à 2005).

Il a aussi exercé des fonctions diplomatiques à Ottawa, à Beijing et au Bureau des Nations Unies à Genève où il a représenté la Turquie dans diverses instances.

En Turquie, Ali Bilge Cankorel a pris part aux affaires politiques bilatérales et aux questions économiques multilatérales, plus récemment comme conseiller au Ministère des affaires étrangères et Envoyé spécial pour un grand nombre de missions. Il a occupé le poste de chef chargé des affaires de la Communauté européenne/de l'Union européenne dans l'organisation de la planification du Bureau du Premier Ministre à Ankara où il a présidé le Comité interministériel de coordination pour l'intégration au sein de l'Union européenne (1987–1991).

L'Ambassadeur Cankorel a également été Agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (1998 à 1999) et coordonnateur du Protocole

d'État (1999 à 2001).

Né à Istanbul, Ali Bilge Cankorel est diplômé en sciences politiques de l'Université d'Ankara en 1969 et possède un Master en relations internationales de l'Université d'État de l'Ohio en 1970.

Il succède à Jose-Luis Herrero, Espagne, qui a occupé le poste de chef de la Mission de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit.



**Jose-Enrique Horcajada**

**Schwartz**, de nationalité espagnole, a pris le poste de **chef du Bureau de l'OSCE à Zagreb** le 11 mai 2009. Il succède à l'Ambassadeur Jorge Fuentes Monzonis-Vilallonga, également espagnol.

Depuis septembre 2007, l'Ambassadeur Horcajada a occupé différents postes à la Mission de l'OSCE en Croatie (depuis 2008, Bureau de l'OSCE à Zagreb), notamment brièvement chef du Bureau de terrain à Sisak. Avant sa nomination, il a été chef de l'Unité d'exécution et chef adjoint du Bureau.

Avant de poursuivre une carrière en politique étrangère, l'Ambassadeur Horcajada a travaillé à la Maison royale d'Espagne, à la présidence du Gouvernement espagnol et à Direction de l'élaboration de la politique de défense (affaires internationales). Il a acquis une très grande expérience dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union

européenne (PECS), ayant occupé différents postes à la Représentation espagnole auprès du Comité politique et de sécurité (COPS) et du Groupe des conseillers pour les relations extérieures de l'Union européenne à Bruxelles.

En 1994 et 1995, il a travaillé à la Mission d'observation de l'Union européenne dans l'ex-Yougoslavie, comme observateur à Tuzla, comme chargé principal des opérations pour la Bosnie-Herzégovine à Zenica, et en tant que chef du bureau de la Mission d'observation de la Commission européenne pour la Bosnie centrale à Travnik.

Ancien colonel de la Marine royale espagnole, l'Ambassadeur Horcajada a obtenu son diplôme de l'Académie navale espagnole en 1981. Il s'est spécialisé en politique étrangère à la *Sociedad des Estudios internacionales* à Madrid et en droit international humanitaire. Il a également suivi des cours à l'École de guerre amphibie de Quantico, Virginie.





Les drapeaux de la vieille ville de Corfou attirent l'attention sur la réunion informelle des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE

Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe

[www.osce.org](http://www.osce.org)  
[www.osce.org/publications](http://www.osce.org/publications)  
e-mail: [oscemagazine@osce.org](mailto:oscemagazine@osce.org)